



**Bilan de la concertation relative à  
la requalification du cours Marc-Antoine BRILLIER à Vienne**

**Détail des contributions et des réponses apportées**

Mars 2023

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023**

Numéro de contribution	Date	Aspects environnementaux : végétalisation, désimpermeabilisation ...	Des micocouliers comme à Nîmes	À Nîmes, autre ville Romaine, Cours et avenues sont ombragées par des micocouliers	
1	23/02/2023				
		Observation : « Sous les lumières tamisées des micocouliers, les terrasses de café du boulevard Victor Hugo jouent ad libitum la même scène rassurante d'une ville intacte, familière, bon enfant ». Voir le très beau site <a href="http://www.botanique-jardins-paysages.com">www.botanique-jardins-paysages.com</a> Nîmes et ses micocouliers dont sont extraits cette citation et cette photographie.			
		<b>Réponse apportée : Le paysagiste concepteur du projet envisage effectivement le choix du micocoulier pour le cours. Ce choix apparaît très pertinent à ce stade. Il doit toutefois faire l'objet d'une validation par l'architecte des bâtiments de France, dont l'avis est prépondérant.</b>			Prise en compte
	06/03/2023	Attractivité commerciale et touristique	Manège	Rendre pérenne la présence du manège	
2		Observation : Je souhaite soumettre l'idée de pérenniser la présence d'un manège attractif comme celui de Franky tant par son amplitude horaire et sa sympathie avec ses clients et ses voisins commerçants, quand il est situé entre le 27 et le 37 cours Brillier les passants, les clients des nombreux restaurants et les clients des commerces à proximité en profitent en famille et c'est très agréable sans être trop bruyant			
		<b>Réponse apportée : Le projet de requalification intègre la présence régulière d'un voire de plusieurs manèges sur le cours. Les espaces seront conçus et aménagés dans cette logique. L'implantation en continu d'un manège sur l'espace public n'est en revanche pas prévue.</b>			Déjà prévu
	05/03/2023	Attractivité commerciale et touristique	Stationnement	Ne pas diminuer le stationnement	
3		Observation : Supprimer des places de parking est à mon avis une grande erreur, à moins de vouloir réserver Vienne aux seuls Viennois du centre. On n'est pas à Lyon, Vienne reste une petite ville avec des zones commerciales à proximité. Entraver la circulation automobile et le stationnement ne va qu'accroître la désertion pour les achats. Ces contraintes vont pousser nombre de gens à effectuer leurs achats dans ces zones commerciales plutôt que d'investir dans un vélo cargo, il faut être lucide. On va se retrouver uniquement avec des commerces de même type, les boutiques risquent de fermer progressivement, déjà que la période est difficile.			
		<b>Réponse apportée : Le projet du cours Brillier programme la suppression d'un nombre conséquent de stationnements qui seront recréés à proximité. Cette suppression s'inscrit dans une logique affirmée d'assurer un meilleur partage de l'espace public au profit des autres usages et mobilités : clients des terrasses, piétons, cyclistes, transports en commun... Le projet vise par ailleurs au maintien d'un tissu commercial dynamique, rendu possible grâce à la qualité des espaces proposés pour les différents types d'usagers. Le projet s'inscrit par ailleurs dans la logique du plan général du stationnement de la Ville de Vienne : le stationnement supprimé sur l'espace public sera plus que compensé par la création d'un parking de 300 places, déployées en deux phases de 150 places chacune, montée de la petite vitesse. L'aménagement d'une bande de stationnement de courte durée le long de la rive nord du cours permettra de garantir une bonne accessibilité des commerces nécessitant un passage rapide.</b>			Déjà prévu
		Attractivité commerciale et touristique	Stationnement futur cours brillier	ajouter stationnement	
4		Observation : N'y a-t'il pas moyen de rajouter des places de stationnement le long du cours Brillier ? En effet sous les platanes au niveau de la pizzeria cosy il me semble que du stationnement pourrait être envisagé de la même façon que sur la voie descendante du cours Brillier. Il me semble que les touristes peuvent aussi arriver en voiture, que les habitants des communes environnantes et de Vienne même sont parfois obligés de prendre un véhicule pour venir au centre (transport de personnes âgées, malades, matériel avec charges lourde...) Le parking de la gare ne pourra pas absorber toute la fréquentation. Pour garder une ville dynamique et attractive il y a besoin de garder du stationnement, y compris pour les résidents.			
		<b>Réponse apportée : Le projet du cours Brillier programme la suppression d'un certain nombre de stationnements mais qui seront compensés. Cette suppression s'inscrit dans une logique affirmée d'assurer un meilleur partage de l'espace public au profit des autres usages et mobilités : clients des terrasses, piétons, cyclistes, transports en commun... Le projet vise par ailleurs au maintien d'un tissu commercial dynamique, rendu possible grâce à la qualité des espaces proposés pour les différents types d'usagers. Le projet s'inscrit par ailleurs dans la logique du plan général du stationnement de la Ville de Vienne : le stationnement supprimé sur l'espace public sera plus que compensé par les travaux de création d'un parking de 300 places, déployées en deux phases de 150 places chacune, montée de la petite vitesse. L'aménagement d'une bande de stationnement de courte durée le long de la rive nord du cours permettra de garantir une bonne accessibilité des commerces nécessitant un passage rapide.</b>			Déjà prévu
	23/02/2023	Autre sujet à partager	Soutien !	Le dossier de participation indique zéro soutien mais on ne voit aucun moyen d'exprimer son soutien.	
5		Observation : Globalement ce projet est très bon et très nécessaire. Par contre l'interface de concertation mérite quelques améliorations pour qu'on puisse apporter son soutien. Et pourquoi aucun commentaire ? Il semble impossible aussi de commenter.			
		<b>Réponse apportée : l'outil permet les commentaires et les soutiens. Toutefois, à ce stade de la concertation, il a été fait le choix d'utiliser la plateforme uniquement pour la proposition d'idées, ceci étant plus engageant dans la démarche.</b>			Non retenue

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APPORTEES – MARS 2023**

	03/03/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	Dépose minute de la gare	Dépose seconde, en principe ! Mais il est rare que l'on ne reste que quelques secondes lorsqu'on attend quelqu'un à la gare.	
6	<p>Observation : Le problème c'est qu'on se retrouve bloqué par les automobilistes précédents qu'on ne peut pas doubler. Et ensuite on est bloqué par un feu rouge qui reste rouge très longtemps. Il faudrait deux voies pour que l'on puisse doubler les automobilistes qui nous précèdent.</p>				
	<p><b>Réponse apportée : La place Pierre Sépard ne fait volontairement pas l'objet d'un aménagement conséquent. Il s'agit simplement d'en adapter la configuration de façon légère, afin de sécuriser l'insertion des cyclistes empruntant la piste cyclable vers la suite de leur itinéraire, rue Victor Hugo ou cours Romestang. Le choix a été fait d'intégrer cette partie de l'aménagement aux phases futures de requalification du centre-ville, en particulier la requalification du cours Romestang, dont la géométrie contraint fortement les possibilités d'aménagement du rondpoint. Les dépassements en Ville doivent être limités afin de garantir la sécurité des différents usagers. Parallèlement, le parking Effia propose une gratuité de 15 minutes pour le stationnement dédié à la dépose « minute ».</b></p>				N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier
	22/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	Partage de l'espace entre piétons et cyclistes	Différencier de manière claire les espaces piétons et cyclables et éviter les pistes partagées.	
7	<p>Observation : Il serait judicieux dans ce nouveau projet de séparer visuellement / délimiter les espaces piétons des pistes cyclables. En effet, même si les pistes cyclables le long du Rhône ont le mérite d'exister, la cohabitation entre les deux types d'utilisateur est parfois compliquée, voire même dangereuse avec l'augmentation des engins cyclables électriques qui peuvent aller très vite et percuter un piéton. Par ailleurs, les piétons ont très souvent des casques sur les oreilles, ce qui les empêche d'entendre les vélos arriver. Si les espaces étaient dédiés, il y aurait plus de fluidité et de sécurité dans les déplacements.</p>				
	<p><b>Réponse apportée : La majeure partie du projet intègre une piste cyclable, c'est-à-dire un site propre strictement réservé à l'usage du vélo. A son extrémité ouest, au droit du pavillon du tourisme, la piste cyclable se prolonge par une voie verte, venant mailler avec la voie verte existante le long du quai Riondet. Ce changement de statut résulte de l'étranglement de la largeur de l'espace public, qui contraint l'aménagement. La proposition présente toutefois l'avantage de la cohérence avec le statut des différents aménagements existants dans l'axe nord/sud, le long de la RN7.</b></p>				Déjà prévu
	19/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	Vélo et plus	VOIES VÉLO double sens	
8	<p>Observation : Il sera nécessaire qu'un marquage, tant au sol que par petit panneaux, précise bien que les voies double sens vélo sont réservées aux modes doux (et de trop nombreuses trottinettes ont perdues cette fonction...) excluant : tout piéton voire même stationnement de toute nature... ( la voie partagée Nord/Sud est particulièrement l'illustration du mélange des genres)</p>				
	<p><b>Réponse apportée : La majeure partie du projet intègre une piste cyclable, c'est-à-dire un site propre strictement réservé à l'usage du vélo. A son extrémité ouest, au droit du pavillon du tourisme, la piste cyclable se prolonge par une voie verte, venant mailler avec la voie verte existante le long du quai Riondet. Ce changement de statut résulte de l'étranglement de la largeur de l'espace public, qui contraint l'aménagement. La proposition présente toutefois l'avantage de la cohérence avec le statut des différents aménagements existants dans l'axe nord/sud, le long de la RN7. Par ailleurs, les engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes, mono roues, gyropodes, hoverboards...) constituent à l'évidence un problème de sécurité. S'ils répondent à un besoin évident de mobilité, leur présence sur la voie pose effectivement de nombreuses questions, auquel le législateur et les collectivités devront apporter des réponses. Le code de la route a dernièrement été enrichi de quelques articles traitant spécifiquement de ces engins et des conflits d'usage qu'ils occasionnent. Le pouvoir de police du Maire pourra également être utilisé pour édicter de nouvelles réglementations plus contraignantes, notamment en matière de vitesse maximale autorisée. Toutefois, en l'état actuel de la réglementation, l'usage des EPDM est accepté sur les pistes cyclables et les voies vertes.</b></p>				Déjà prévu
	19/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	DISCIPLINE DES PIÉTONS	discipliner les piétons	
9	<p>Observation : Pour contraindre les piétons à l'utilisation des passages protégés sur toute la longueur du cours, entre chaque arbre planté dans l'axe central de circulation, installer un grillage ou des barrières en plus d'une végétalisation basse qui empêcheraient les piétons pressés de ne pas rejoindre un passage protégé. Cette proposition peut très bien être étendue aux carrefours pour que les piétons soient regroupés face aux passages protégés</p>				
	<p><b>Réponse apportée : Le terre-plein central, proposé dans le plan d'aménagement répond à cette demande. La densité de plantation permettra d'éviter son franchissement, et par voie de conséquence, les traversées aux endroits n'étant pas prévus à cet effet. Parallèlement, la sécurisation des traversées ainsi que l'optimisation des cycles de fonctionnement de la signalisation tricolore permettra d'inciter les piétons à emprunter les passages protégés.</b></p>				Déjà prévu

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023**

	19/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	passage piétons en face de la rue E Romanet	Connu pour sa dangerosité.	
10	Observation : Créer un passage souterrain avec pan incliné pour cady et poussettes permettant une fluidification de toutes les mobilités (les voies vélos rive sud, le couloir de bus et les 4 voies de circulation seraient en supérieur à ce souterrain).				
	<i>Réponse apportée : les passages souterrains sont une source d'incivilité et d'insécurité. De nombreuses études ont démontrés en France que ce type d'aménagement dans les espaces publics ne répondent pas aux besoins des usagers et notamment un grand nombre les boudent en raison de leurs insécurités. Ils ne sont pas préconisés dans la configuration du cours Brillier, la circulation en surface étant parfaitement compatible avec les flux de circulation motorisés sur le cours. Enfin ce sont des aménagements très couteux qui sont finalement peu ou pas utilisés.</i>				Non retenue
	14/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	De la place pour les cyclistes	L'aménagement d'infrastructures cyclables est absolument essentiel sur cet axe.	
11	Observation : Il faut absolument prévoir une piste cyclable sécurisé sur cet axe afin de pouvoir se déplacer en toute sécurité. Il faut que la piste soit au milieu de l'avenue (comme à Grenoble) sinon il y aura des conflits d'usage avec les piétons. Il serait intéressant également de prévoir des arbres pour pouvoir avoir de la fraîcheur en été, c'est indispensable. D'une façon générale, les déplacements en vélo restent difficiles à Vienne. Seule la Viarhona (à Saint Romain en Gal) est agréable. Il sera bon d'entrer dans le XXI e siècle, halte à la voiture.				
	<i>Réponse apportée : le projet propose la réalisation d'une piste cyclable dont l'usage est réservé aux cyclistes, à l'exclusion des piétons. Son positionnement en rive sud est proposé car il permet un maillage plus aisé sur la voie verte du quai Riondet, et car il facilite la desserte de la gare SNCF. Concernant le volet des plantations, la proposition projette un maximum de plantations en pleine terre, au regard de la composition architecturale magistrale du cours, qui ne peut être remise en question par l'aménagement :</i> <i>- Les alignements latéraux sont complétés sur chaque rive;</i> <i>- Les pieds d'arbres ainsi que de grandes plates-bandes sont végétalisées ;</i> <i>- Le terre-plein central est élargi et planté d'arbres de haute-tige.</i> <i>La place de la voiture sera réduite évitant d'occasionner une congestion supplémentaire aux problèmes déjà connus. La proposition d'un profil à 2 x 2 voies + le couloir de bus, combinée à une optimisation de la signalisation tricolore permet d'envisager cette possibilité. Les scénarios mis au point par l'architecte du projet permettent d'envisager une transformation possible de l'aménagement à long terme, si toutefois la circulation motorisée devait se réduire dans le futur, et de réduire encore l'espace affecté à la circulation motorisée.</i> <i>Surtout il convient de souligner que l'aménagement du cours Brillier permet la complémentarité des usages et n'exclut pas une catégorie d'usagers au bénéfice d'autres. Tous les usagers doivent pouvoir avoir accès au centre-ville de Vienne.</i>				Déjà prévu
	14/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	aménagement cyclable	mobilité douce	
12	Observation : il serait judicieux de prévoir une voie cyclable centrale sur le cours BRILLIER cela implique une diminution soit des trottoirs en latéral ( difficile avec les arbres ) soit une diminution des voies pour les voitures à minima, si cette option vous parait pas réalisable, une piste cyclable de chaque côté est indispensable				
	<i>Réponse apportée : le projet propose la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle positionnée sur la rive sud. Cette proposition se fonde sur la nécessité de mailler le réseau d'équipement cyclables, en particulier la voie verte du quai Riondet. Ce positionnement facilite également la desserte de la gare, puisqu'elle évite les traversées délicates du cours Romestang et de la rue Victor Hugo. L'hypothèse d'une piste cyclable positionnée au centre de la voie n'apparait pas souhaitable dans la configuration du cours Brillier, dans la mesure où elle isolerait la piste en rendant nécessaire des traversées des chaussées circulées pour y accéder et en sortir. L'hypothèse de l'implantation de piste cyclables unidirectionnelles, positionnées de part et d'autre du cours a été approfondi. La proposition n'intègre pas ce scénario car elle ne permet pas un maillage optimisé sur le quai Riondet. De plus, l'accessibilité de la gare serait moins aisée dans cette hypothèse.</i>				Non retenue

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023**

	11/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	VELO	ACCES DEPUIS LA PASSRELLE	
13	<p>Observation : Bonjour, tout d'abord merci de mettre cela en place ! pour ma part je me rends depuis la vallée de la gère à la gare tous les jours à vélo, outre le carrefour très dangereux du pont de saint Romain. bref. je remarque dans vos documents qu'aucun passage sécurisé pour les vélos n'est prévu entre la piste cyclable partagé le long de la N7 et le cours brillier. C'est bien dommage. qu'elle solution sécurisé pour vélo il y a-t-il pour les personnes qui viennent du nord du cours ? merci</p>				
	<p><b>Réponse apportée : Il faut noter que le projet d'extension de la halte fluviale intègre la création de plusieurs traversées piétonnières de la RN7, améliorant le franchissement, la traversée de l'axe pour les modes de déplacement doux. Par ailleurs, le périmètre de l'opération a fait l'objet d'une analyse. Le carrefour du cours Brillier et de la RN7 n'a pas été intégré, et fera simplement l'objet d'une adaptation légère. Sa reconfiguration apparait indispensable à l'avenir, mais les solutions envisageables à court terme se heurtent à la nécessité de maintenir sa capacité à écouler un trafic très important, que garanti son statut de route nationale.</b></p>				Déjà prévu
	08/02/2023	Cheminevements : piéton, vélo ...	Voie cyclable	Piste cyclable ,voie piétonne et végétaux	
14	<p>Observation : Bonjour Je ne sais pas bien comment nous devons vous confiez nos idées. Pour commencer je suis viennoise d'adoption depuis 3 ans et suis en train de construire un projet avec la ville de Pont Evêque je cherche a m'implanter ici et faire vivre ma ville .Nous nous déplaçons en famille à vélo et à pied et malheureusement depuis le quartier Charlemagne ça n'est pas chose aisée.. Cependant concernant le cours brillier je crois qu'il est indispensable de mettre une vraie voie cyclable avec terre-plein pour éviter les stationnements sauvages , puis de vrais et larges trottoirs en bon état pour les poussettes ,fauteuils roulants et tous les usagers piétons. Vienne a besoin de respirer trop de voiture partout tout le temps pour être attractif il faut être au niveau et pour ça placer la nature au centre de nos villes,des arbres ,des jardinières , des hôtels a insectes . Des modes doux et des endroits pour accrocher son vélo en sécurité. De plus rendre cette axe bien roulant jusqu'à la via rhona est une vraie plus-value . J'en profite pour vous remercier pour ce travail le long de la gère il ne manque plus qu'un bandeau cyclable ,et d'aller améliorer aussi le quartier Charlemagne limite cancanne.</p>				
	<p><b>Réponse apportée : la proposition d'aménagement intègre l'ensemble des suggestions de cette contribution : piste cyclable bidirectionnelle, larges trottoirs accessibles à tous, bandes végétalisées conséquentes. La place de l'automobile sur l'espace public est effectivement en compétition avec celle des autres modes et usages. Une réduction est envisageable en s'inscrivant dans la logique du plan général du stationnement, et en programmant la création de poches de parkings. Si l'évolution de notre société tend à une réduction des déplacements en voiture, la proposition d'aménagement tient compte du fait que les habitants, les commerçants et leurs clients, les festivaliers, les touristes... continuent d'utiliser leur véhicule au quotidien. Les scénarios mis au point par l'architecte du projet permettent d'envisager une transformation possible de l'aménagement à long terme, si toutefois la circulation motorisée devait se réduire dans le futur, et de réduire encore l'espace affecté à la circulation motorisée.</b></p>				Déjà prévu
	04/03/2023	Espaces publics	accès privatif parkings	empêcher l'arrêt des véhicules sur les deux accès aux parkings privatifs.	
15	<p>Observation : suite à la suppression des places de parking, de nombreux véhicules s'arrêteront devant les deux entrées ou sorties des parkings , générant de nombreuses nuisances. Entrées ou sorties impossible pour les riverains. (+ de 100 véhicules concernés)</p>				
	<p><b>Réponse apportée : la proposition d'aménagement envisage une forte réduction de la capacité de stationnement sur le cours. Elle s'inscrit dans la logique du plan général du stationnement qui programme la création de poches de stationnement, en particulier un parking de 300 places, déployées en deux phases de 150 places chacune, montée de la petite vitesse. Les zones de stationnement à durée limitée qui seront installés sur la rive nord du cours permettront de garantir une rotation des véhicules et des possibilités d'accéder facilement au commerce nécessitant un bref passage. La police municipale sera fortement engagée pour le respect de la réglementation du stationnement, et en particulier pour sanctionner les éventuels stationnements gênants sur le cours. En outre, la configuration des aménagements sera conçue de sorte à ce que l'affectation des espaces soit parfaitement lisible et compréhensible par les usagers.</b></p>				Déjà prévu
	23/02/2023	Espaces publics	aménagement cours Brillier	résumé 87 signes	
16	<p>Observation : Ces nouvelles plantations prévues cours Brillier me paraissent une très bonne idée. Planter des micocouliers sur le cours Brillier me semblerait un bon choix. Ils font un ombrage très agréable, sont résistants à la sécheresse et la pollution. Je ne crois pas que la taille en forme de marquise que personnellement je n'apprécie pas du tout soit indispensable (voir avenue Gambetta à Nîmes). Le platane pourrait aussi y avoir sa place. Les plantations méditerranéennes sont de mieux en mieux ici. Merci de tenir compte de notre avis.</p>				
	<p><b>Réponse apportée : Le paysagiste concepteur du projet envisage effectivement le choix du micocoulier le cours. Ce choix apparait très pertinent à ce stade. Il doit toutefois faire l'objet d'une validation par l'architecte des bâtiments de France, dont l'avis est prépondérant.</b></p>				Prise en compte

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APPORTEES – MARS 2023**

	21/02/2023	Espaces publics	Fontaines fleuries 32 cours brillier	Aménagement 32 cours brillier	
17	<p>Observation : Installer une fontaine au centre des bancs tout autour des arbustes des plantes .Des tables de jeux en béton damier intégré. Le sol se composera d'illustration des différents monuments avec une boussole montrant la direction de ceux-ci..</p>				
	<p><b>Réponse apportée : Le cours sera effectivement doté d'une fontaine, dont le positionnement est proposé sur l'espace de la place dite de la casquette (devant pizza Cosy). Cette proposition de positionnement répond à la volonté de la rendre accessible, ludique, à proximité d'un espace propice à la pause. Les autres détails de l'aménagement (création d'une boussole des monuments, des tables de jeu...) ne sont, à ce jour, pas encore arrêtés. Ces différentes idées seront prise en compte dans le cadre de la poursuite des études.</b></p>				Déjà prévu
	13/02/2023	Espaces publics	redéfinition espace public CHR , partie haute et cote nord ,	il faut redéfinir avec les CHR les règles de sur-occupation , d'espace réservé aux piéton	
18	<p>Observation : actuellement trop de cafés restaurants les uns sur les autres, hygiène défectueuse terrasses non nettoyées stagnantes de matériel jamais rangé et esthétique extérieure également franchement améliorable aucun effort de végétalisation , d'entretien et de respect de l'espace public partie cachée rue Milleret arrière des CHR , évacuation des déchets , bouteilles et eaux grasses ; établir des règles</p>				
	<p><b>Réponse apportée : De façon connexe à l'aménagement, un travail est entrepris avec l'ensemble des commerçants du cours, et en particulier les restaurateurs, au sujet de l'occupation du domaine public. Ce travail partenarial se traduira par l'instauration d'une nouvelle réglementation, à ce jour en phase de réflexion. Par ailleurs, les services en charge de salubrité, de la propreté, de la gestion des déchets seront fortement mobilisés pour garantir un résultat satisfaisant sur le cours et les voies adjacentes.</b></p>				Prise en compte pour la poursuite des études-sous réserve de vérification technique et budgétaires
	09/02/2023	Espaces publics	voie poussettes et handicapée	laisser une largeur minimum	
19	<p>Observation : merci d'essayer de préserver un passage suffisamment large sur le cours pour que les poussettes bébé et autres puisse passer facilement. Quitte à l'imposer à nos amis restaurateurs &amp; bars qui ne respecte absolument pas ce droit de passage, leurs terrasse débordant largement. Cordialement</p>				
	<p><b>Réponse apportée : Un mail piétonnier de 4 mètres de large sera réservé le long des terrasses pour la circulation des piétons. L'aménagement du cours sera l'occasion de matérialiser les espaces utilisables pour les besoins des commerçants, et les espaces incompressibles de circulation. Le service gérant l'occupation du domaine public est fortement mobilisé dans le cadre du projet afin de garantir un résultat satisfaisant de ce point de vue.</b></p>				Prise en compte pour la poursuite des études-sous réserve de vérification technique et budgétaire
	08/02/2023	Espaces publics	Fontaine dynamique	Proposition d'installer une fontaine animée	
20	<p>Observation : Je trouve que c'est une très bonne idée de vouloir installer une fontaine, tant sur le plan esthétique que celui du rafraichissement que cela apporte. On pourrait imaginer une fontaine animée comme il y a à Lyon place Gailleton en face du pont de l'université.</p>				
	<p><b>Réponse apportée : La proposition sera prise en compte dans le cadre de la conception de la fontaine. La fontaine de la place Gailleton à Lyon constitue effectivement un modèle intéressant.</b></p>				Déjà prévu



**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APPORTEES – MARS 2023**

	06/03/2023	Projet global	<b>LE COURS BRILLIER, UNE ENTRÉE DE LA VILLE ? OUI, MAIS AUSSI UN LIEU CENTRAL</b>	<b>Historiquement, le cours Brillier est une entrée de la ville ancienne. Il devient aussi une avenue du Sud centre-ville</b>	
21	<p>Observation : Historiquement, le cours Brillier est une entrée de la ville. Est-ce toujours le cas ? Le rempart romain isolait le centre de la ville romaine, au-delà s'étendait un secteur de faubourg et d'entrepôts- C'est à peu près la situation qui prévalut jusqu'à la première moitié du dix-neuvième siècle, - à la fin du siècle, un début d'urbanisation régulière est bâti selon des plans de composition stricts. La ville se prolongera ensuite au-delà du cours.- Au vingtième siècle et depuis vingt ans, nombre d'équipements centraux publics ou privés sont sortis des remparts et prolongent le centre-ville vers le Sud.- Si le côté sud du cours est aujourd'hui un peu irrégulier, un peu « banlieue », c'est le fait d'opérations de constructions des années 1960-1990 qui n'ont pas respecté les tracés amples et réguliers. Continuer la centralité de Vienne vers le Sud. Le programme de réaménagement du secteur prend acte de l'élargissement du centre-ville vers le Sud, d'un point de vue fonctionnel, par le plan de circulation auto piétons et cycles, par la localisation des nouveaux stationnements et par l'augmentation de leur capacité, Il faut aussi affirmer cette évolution formellement, par l'ouverture des espaces publics et la continuité du paysage urbain (espaces ouverts, alignements d'arbres continuité des sols, unité du mobilier). L'amorce au moins de cette continuité peut être prise en charge par le projet du cours. Avec un mail exposé au Sud et l'autre au nord, le cours Brillier restera forcément dissymétrique. L'aménagement paysager doit contribuer à remettre ses deux cotés à égalité pour bien marquer que c'est une avenue de centre-ville.</p>				
	<p><b>Réponse apportée : La proposition d'aménagement vise à homogénéiser les 2 rives du cours, en maintenant l'attractivité du nord, et en dynamisant le sud. L'ouverture de la place dite de la casquette (devant pizza Cosy) sur le cours, prolongée par un plateau surélevé sur le cours, est conçu comme une extension de la place, et permet de renforcer la transversalité. L'amélioration de la "perméabilité" du cours aux piétons doit aussi permettre d'effacer la rupture que constitue aujourd'hui le cours Brillier, entre le centre historique et les faubourgs au sud.</b></p>				Déjà prévu
	06/03/2023	Projet global	<b>ALLER VERS LE RHÔNE</b>	<b>Historiquement, la vie s'organise perpendiculairement au fleuve, pas seulement le long des berges.</b>	
22	<p>Observation : Historiquement, la vie s'organise perpendiculairement au fleuve, pas seulement le long des berges. Au moyen-âge et jusqu'à la période classique, à Vienne les façades du centre-ville plongeait dans l'eau.- La voie de transit, rue principale de la ville basse, était en retrait, c'était la rue de Bourgogne et la rue Bozon. Le schéma était le même dans le vieux Lyon.- Des ruelles, des passages, des traboules, des ruisseaux, donnaient accès à de petits ports, toute la ville communiquait avec le fleuve.- À Vienne à partir du dix-neuvième siècle, l'organisation longitudinale a prévalu avec les travaux d'endiguement, de canalisation, puis de voirie et de chemin de fer ; il s'agissait cependant dans un premier temps d'aménagements traversables par les piétons qui n'empêchaient pas l'accès au fleuve.- C'est seulement dans la deuxième moitié du vingtième siècle que la logique des réseaux routiers devient absolutiste, s'impose à la ville et aux habitants avec une brutalité inouïe et coupe complètement toute relation entre la ville et son fleuve.- Aujourd'hui, pour retrouver son identité fluviale, la ville doit rétablir ses axes Est-ouest jusque sur les berges. Le cours Brillier, un axe majeur jusqu'au Rhône : Dans son état actuel, le cours va en principe jusqu'au Rhône mais semble s'arrêter bien avant. Le paysage actuel du cours dépasse à peine le carrefour avec l'avenue général Leclerc. Au-delà, les constructions qui bordent le cours (l'immeuble Le Médicis et l'institution Robin au Nord, l'Office de tourisme au Sud) ne poursuivent pas les alignements et délitent la composition d'ensemble qu'avait tracée le plan Raymond en 1877. Puis sur la rive, la logique trop routière des aménagements balaye ce qui reste du paysage du cours et l'empêche d'atteindre le fleuve. Le projet proposé pour le réaménagement du cours Brillier réaffirme la composition d'ensemble en ajoutant une ligne d'arbres centrale et en reconstituant les alignements latéraux. Les sols unis affirment aussi l'axialité en direction du Rhône. C'est très bien mais ça reste fragile du fait de la rupture des alignements de façades. Tout ce qui confortera l'axialité du cours et l'ouverture de son paysage jusqu'à l'eau sera bienvenu. Quels autres aménagements amèneront ensuite la ville jusqu'au Rhône ?- Une nouvelle traversée piétonne face à la tour-porche de l'église Saint-Pierre ?- L'aménagement de la place Saint-Maurice jusqu'à l'eau ?- La recomposition de la place Saint-Louis jusqu'au pont ?- La mise en valeur de la petite place Pichat ?- La restitution quelque part d'un petit port pour mettre à l'eau des barques depuis la ville ?- des accès à l'eau depuis les quartiers d'Estressin et de l'Isle ?</p>				
	<p><b>Réponse apportée : L'ensemble des aménagements récemment réalisés à Vienne visent à faciliter l'accès des Viennois au fleuve. La présence de la RN7 entre la ville et le Rhône, épine dorsale des déplacements en direction de l'autoroute A7 et de la métropole lyonnaise, crée une fracture que les projets s'efforcent d'effacer. L'ouverture du demi-diffuseur de l'A7 au sud de Vienne ouvre toutefois le champs des possibilités d'aménagement pour l'avenir.</b></p>				N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023**

	06/03/2023	Projet global	Inscription des projets dans l'histoire de Vienne et dans Vienne-Condrieu agglomération.	Considérer cette échelle globale améliore les projets et les inscrit dans des actions d'ensemble.	
23				<p>Observation : Les deux projets d'aménagement et de paysage pour la halte fluviale et pour le cours Brillier revendiquent des intentions excellentes : - clarté et simplicité des interventions tant dans leur fonctionnalité que dans leur dessin, en particulier l'unité et la régularité des sols,- qualité quotidienne du paysage, - recherche d'unité entre les deux projets En tant que viennois et futurs habitants du quai, nous approuvons pleinement ces aspects des deux programmes et les deux esquisses proposées, présentées lors de la réunion publique. Nous partageons aussi plusieurs des avis exprimés qui devraient conduire à améliorer les deux projets :- renforcement de la centralité de Vienne et de ses commerces,- meilleure ouverture vers le fleuve,- fortes attentes quant à la sécurité et au confort des piétons et des cyclistes,- et diverses précisions sur l'environnement et les plantations apportées dans un accord global semble-t-il avec le projet paysager. Cependant, la présentation des deux projets se situe insuffisamment à une échelle plus globale, historiquement et spatialement. Or il ne s'agit pas que du paysage quotidien, il s'agit de refaire, pour quelques décennies, deux espaces publics majeurs d'une agglomération plurimillénaire, laquelle regroupe aujourd'hui 90 000habitants et occupe sur près de vingt-cinq kilomètres les deux rives d'un des plus grands fleuves français et européen. Considérer cette dimension appelle quelques réflexions qui peuvent conduire à mieux justifier les projets, à les améliorer, à mieux les inscrire dans des actions d'ensemble, par exemple, concernant le cours Brillier : ALLER VERS LE RHÔNE LE COURS BRILLIER, UNE ENTRÉE DE LA VILLE ? OUI, MAIS AUSSI UN LIEU CENTRAL</p>	
				<p><i>Réponse apportée : La proposition d'aménagement du cours Brillier intègre la dimension magistrale du site. Elle conceptualise, certes, le cours comme un lieu de mobilité, fonction essentielle de l'axe. Mais elle s'attache également à en faire un lieu central, propice à la pause, à la flânerie, et à d'autres usages que la simple circulation vers une destination autre.</i></p>	<p>N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier</p>



**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023**

	06/03/2023	Projet global	8 préconisations pour la requalification du Cours Brillier	Contribution de Vienne Citoyenne	
24				<p>Observation : Issu d’une réflexion engagée par ses élus municipaux d’opposition et ses sympathisants, Vienne Citoyenne tient à contribuer par cet avis, à la concertation règlementaire relative à la requalification du cours Marc-Antoine Brillier. De prime abord, nous approuvons l’intention de requalifier cet axe historique de Vienne dans le souci de sécuriser les modes actifs de déplacement, de faciliter la circulation des transports collectifs et de valoriser les terrasses. Il était plus que nécessaire de revisiter ce point d’entrée majeur de notre ville, accidentogène, inesthétique et dysfonctionnel dans ses usages. Nous souhaitons attirer l’attention sur les points suivants :1. une concertation règlementaire limitée dans son périmètre et dans son ambition participative. Si la loi contraint Vienne Condrieu Agglomération à organiser une concertation dans le cadre de ce projet, force est de constater qu’elle prend la forme d’une simple consultation, sans ambition participative</p> <p><b>UN PERIMETRE TROP LIMITE</b> La requalification du cours Brillier, au regard de sa place prédominante dans la trame viaire du centre-Ville, aurait dû être pensée dans une réflexion globale. L’axe Cours de Verdun, Avenue Général Leclerc, le cours Romestang, l’axe Montée Victor Hugo – Montée Saint Marcel, l’accès à la gare de Vienne, présentent également des dysfonctionnements urbains qu’il conviendra de traiter à courts ou moyens termes. Or, la requalification du cours Brillier est manifestement pensée sans intégrer une vue d’ensemble. La concertation règlementaire aurait pu être l’occasion d’interroger les attentes des habitantes et habitants sur l’ensemble de ce réseau, très structurant pour la ville et l’agglomération afin qu’une cohérence et une logique d’aménagement puissent être ébauchées.</p> <p><b>UNE CONSULTATION A MINIMA</b> Une concertation est un moment privilégié de dialogue avec les habitantes et les habitants. Elle doit permettre d’interroger et partager les attentes et les besoins, les priorités et les nouvelles fonctionnalités auprès de celles et ceux qui utilisent le cours quotidiennement et en sont les véritables experts d’usages. La concertation doit également constituer un moment de partage des contraintes et des invariants entre les élus et les citoyens. Or tel n’a pas été le cas en l’espèce. La Communauté d’agglomération a choisi en effet une stratégie de concertation limitée au minimum. La rencontre avec les commerçants est une bonne chose mais aucune rencontre spécifique n’a été organisée à notre connaissance avec les riverains immédiats. La réunion publique organisée n’a rassemblé qu’un petit nombre de participants. Elle a été formalisée de manière descendante, sans animation facilitant la prise de parole des présents. Il s’agissait en définitive d’une réunion d’information. Nous avons eu l’occasion de dire lors des conseils municipaux et communautaires le format de la concertation à laquelle nous aspirions, avec une réelle dimension participative :- une ou plusieurs permanences sur site en semaine et le samedi, jour de marché afin de sensibiliser et interroger les usagers dans une démarche « d’aller vers », - une action spécifique en hyper-proximité auprès des riverains (réunion spécifique, diagnostic en marchant, porte à porte...), - des ateliers de concertation pour interroger les habitantes et habitants sur les différents usages du cours (notamment à destination des cyclistes), les ambiances végétales, les choix de revêtements et de mobiliers urbains...</p> <p><b>UN DOSSIER DE CONCERTATION PEU COMPREHENSIBLE</b> Le dossier, support essentiel de la concertation est rédigé de manière peu inclusive. Si les illustrations dominent l’ensemble, les termes techniques sont privilégiés au détriment d’une approche pédagogique. A contrario nombre d’illustrations ne sont accompagnées d’aucun texte explicatif. Ce dossier constitue davantage une synthèse à destination du maitre d’ouvrage qu’un support de concertation en direction des citoyens. 2. Une vision qui n’interroge pas l’avenir. Le cours Brillier de demain aura, selon les intentions développées dans le dossier, les mêmes fonctionnalités qu’aujourd’hui. Certes, la voie cyclable et la voie de bus viennent conforter ces usages respectifs mais dans l’ensemble, le cours Brillier restera une artère dédiée aux voitures. Sans préjuger des choix qui pourraient être ceux des habitantes et habitants dans le cadre d’une concertation sincère et participative, il aurait été utile d’interroger l’évolution des usages de déplacement dans les années à venir. Nous sommes conscients de la difficulté que constitue l’omniprésence de l’usage de la voiture dans les habitudes des Viennoises et Viennois et nous ne croyons pas à une baisse de son usage par l’imposition unilatérale d’aménagement contraignants. Néanmoins, l’on constate dans l’ensemble des villes et agglomération une explosion des modes alternatifs de déplacement, notamment par l’usage du vélo (ou trottinettes) qui conduit à saturer rapidement les aménagements dédiés mis en place par les communes les plus ambitieuses en la matière. Ainsi, les fonctionnalités envisagées pour la voiture sur deux fois deux voies ne semblent pas aller dans le sens d’un cours Brillier apaisé, dont la vitesse est limitée à 30km/h. La voie cyclable risque quant à elle de ne pas pouvoir absorber à long terme un usage croissant du vélo.3. Une sécurisation des usagers « modes actifs » très insuffisante La cohabitation difficile voire dangereuse entre les modes actifs et les véhicules motorisés est le problème numéro un du cours Brillier. Les aménagements proposés ne nous semblent pas apporter des réponses à la hauteur de l’enjeu.</p> <p><b>DES SOLUTIONS INSUFFISANTES ET INADAPTEES POUR LA SECURISATION PIETONS</b> Le seul aménagement avancé pour la sécurisation des piétons est un plateau surélevé au niveau de la rue Emile Romanet. Nous estimons ce parti pris inadapté si il n’est pas accompagné d’un îlot de protection ou un refuge pour piétons à mi-parcours. En effet, cet aménagement risque de donner aux piétons un faux sentiment de sécurité et favoriser la prise de risque de leur part. Par ailleurs, la traversée de 5 voies pour véhicules motorisés et d’une voie cyclable ne peut en aucun cas se faire d’une seule traite, le respect de la priorité piéton étant rarement respectée par les automobilistes. C’est d’autant plus vrai pour les personnes vulnérables (enfants, personnes âgées ou porteuses de handicaps).La traversée de la voie sera de plus en plus fréquentée par les piétons compte tenu du développement commercial qui tend à s’équilibrer des deux côtés du cours. Nous privilégions donc le choix de revêtement au sol marquant une zone apaisée (à l’image d’une zone de rencontre, comme des pavés) sur l’ensemble du linéaire afin d’imposer une réduction de la vitesse et une rupture nette des comportements des automobilistes venant ou se dirigeant vers les quais où la vitesse n’est limitée qu’à 70 km/h. Pour ce qui concerne la traversée du cours au niveau de l’office du tourisme, nous approuvons le choix de recréer une traversée sécurisée à la condition, dans la même logique que supra, de l’accompagner d’un îlot de protection ou un refuge à mi-parcours.</p> <p><b>UN TRAITEMENT INEGAL DES USAGES CYCLISTES</b> Nous nous réjouissons du projet d’aménagement cyclable même si nous doutons que son dimensionnement (une seule voie cyclable à double sens) puisse absorber un trafic de cyclistes qui a vocation à s’accroître nettement à l’avenir. C’est la raison pour laquelle nous proposons qu’une voie cyclable soit prévue des deux côtés de circulation du cours Brillier. En plus de l’absorption d’un trafic à venir, cette solution sécurisera davantage l’usage par les cyclistes de la place Pierre Séward (voir infra).Nous souhaitons néanmoins que cette voie cyclable soit traitée de telle sorte qu’elle marque une séparation nette des usages entre piétons et cyclistes (pour ne pas reproduire les conflits d’usages rencontrés notamment sur la voie modes actifs le long du Rhône). Un aménagement est envisagé pour sécuriser la place des cyclistes en traversée de la Place Pierre Séward « afin d’assurer une continuité cycle dans le rond-point ». Un tel aménagement est en effet nécessaire. Nous ne comprenons pas en revanche la raison pour laquelle cet aménagement est qualifié de « provisoire ».Par ailleurs, compte tenu de la particulière dangerosité de la place, nous pensons insuffisant la matérialisation de cette bande cyclable par des seuls pictogrammes, comme proposé dans le dossier de concertation. Nous proposons de manière innovante, de matérialiser nettement les voies empruntées par les cyclistes par un marquage au sol percutant et lisible, dans l’hypothèse où notre proposition d’un revêtement de type zone de rencontre n’était pas retenue. Par ailleurs, cet aménagement ne pourra être mis en œuvre sans repenser des solutions aux mésusages de la zone « dépose seconde » au niveau de la gare. En effet, une bande cyclable risque d’encourager le stationnement abusif aujourd’hui constaté comme zone alternative de dépose/prise en charge des usagers de la gare. Enfin, sur l’alternative proposée dans le dossier de consultation au niveau du pavillon du tourisme, nous préconisons la variante 2, plus sécurisante pour les cyclistes et modes actifs de déplacement.</p>	

## BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023

### Synthèse des préconisations de Vienne Citoyenne :

1. Une concertation véritable et sincère, accessible aux habitantes et habitants, associant davantage les riverains du cours ;
2. une réflexion globale des fonctionnalités et aménagements avec l'ensemble des voies structurantes débouchant sur le cours Brillier (cours de Verdun – Av du général Leclerc, montée Victor Hugo – montée St Marcel, cours Romestang)
3. un traitement de la voirie du cours par des revêtements marquant une rupture avec l'enrobée des grands axes de circulation (revêtement du même type que les zones de rencontre) ;
4. des traversées piétonnes sécurisée par l'adjonction d'ilots de protection ou de refuges ;
5. deux voies cyclables de part et d'autre de l'axe de circulation du cours Brillier, traitées de telle sorte qu'elles marquent une séparation nette des usages entre piétons et cyclistes ;
6. un tracé lisible et matérialisé visuellement sur la place Pierre Sépard à l'attention des cyclistes ;
7. en lien avec l'aménagement du parcours cyclable place Pierre Sépard, une requalification étendue à la zone « dépose seconde » de la gare, lieu de mésusage par les automobilistes ;
8. un choix de la variante 2 proposée au niveau du pavillon du tourisme.

BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APPORTEES – MARS 2023

<p><i>Réponse apportée :</i></p> <p><i>Le projet de requalification du cours Brillier est d'une grande complexité. Il supporte de multiples usages, il est l'objet de nombreuses contraintes et prescriptions. Il est donc soumis à de nombreux invariants. Mener une concertation dans ce cadre juridique et technique est ainsi un exercice complexe : il s'agit de traduire l'ensemble des paramètres du diagnostic, les intentions de différents schémas directeurs et autres programmes d'ores et déjà validés à l'échelle de la ville et de l'Agglomération. Cette traduction, pour être compréhensible, doit être spatialisée, et représentée sous la forme d'un plan, de croquis d'intention, et d'un mémoire explicatif... C'est l'exercice auquel l'Agglomération s'est livré, en retraduisant ces éléments de façon sincère et exhaustive, sans pour autant proposer un dossier complètement ficelé. La procédure de concertation n'a toutefois pas pour objectif de réinterroger l'ensemble des études, schémas directeurs, ou chartes élaborés et validés antérieurement. Le projet se borne ainsi à transcrire leurs conclusions dans le cadre du projet, sans réinterroger tous ces éléments.</i></p> <p><i>S'agissant du périmètre de la concertation, le projet s'inscrit en cohérence avec les études antérieures, les schémas directeurs, le plan local d'urbanisme. C'est l'objet de ces documents de cadrer les choses à une échelle supérieure. Chacun de ces documents fait lui-même l'objet d'une procédure de concertation et d'information du public, qui suffit à lui conférer une légitimité.</i></p> <p><i>S'agissant des modalités de concertation, l'option a été prise de dépasser les simples obligations règlementaires. C'est ainsi que les informations relatives à la concertation ont été diffusées via de multiples canaux : presse, réseaux sociaux de la Ville et de la Communauté d'agglomération, diffusion d'un flyer dans toutes les boîtes à lettres à Vienne. Deux réunions publiques ont été organisées avec les commerçants du cours. L'organisation d'une réunion publique et de plusieurs permanences, réalisées par les techniciens chargés du projet, a permis d'explicitier les éléments qui pouvaient le nécessiter. Pour la suite, s'il est règlementairement obligatoire de tirer le bilan de la concertation avant la validation de la phase avant-projet, il est évident que les phases ultérieures, permettant d'approfondir les détails du projet (choix des revêtements, du mobilier urbain, des ambiances paysagères...), feront l'objet d'échanges directs avec les différents usagers et notamment les riverains directs. La concertation se poursuivra ainsi lors des étapes suivantes, mais en dehors du cadre de la concertation règlementaire.</i></p> <p><i>Concernant la répartition de l'espace public au profit des différents modes, la proposition d'aménagement du cours Brillier présente effectivement un scénario ambitieux pour les mobilités alternatives à la voiture. Les observations recueillies dans le cadre de la concertation démontrent d'ailleurs la diversité des points de vue à ce sujet. Ainsi la proposition d'aménagement a été élaborée dans le souci de concilier les différents modes, permettant de prendre en compte une évolution très importante de la part modale du vélo. Les scénarios plus ambitieux sur le sujet, non retenus à l'issue de la phase de diagnostic, se sont en effet avérés incompatibles avec les trafics de véhicules motorisés empruntant le cours, appartenant, il faut le souligner, au réseau des routes départementales structurantes. Afin de préserver les possibilités d'évolutions à l'avenir, les études ont mis en lumière des possibilités d'adaptation du profil de la voie. Il pourrait s'agir de transformer l'axe avec 2 x 1 voie dédiées à la circulation générale, complétées par un couloir de bus dans chaque direction. Le cas échéant, si le transit sur la voie devait se réduire significativement, une évolution ne nécessitant pas de travaux d'ampleur pourrait être envisagée. Une forte contrainte de la circulation par l'aménagement, conduisant directement à accentuer la congestion dans le cœur de Vienne a donc été exclue.</i></p> <p><i>S'agissant des aménagements de sécurisation des flux piétonniers en traversée du cours, la réalisation de refuges à l'axe de la chaussée sera prise en compte. Il faut noter que le plan issu de l'étude préliminaire ne fait pas apparaître ce type de détails.</i></p> <p><i>Concernant l'aménagement de la place Pierre Sémar : elle ne fait volontairement pas l'objet d'un aménagement conséquent. Il s'agit simplement d'en adapter la configuration de façon légère, afin de sécuriser l'insertion des cyclistes empruntant la piste cyclable vers la suite de leur itinéraire, rue Victor Hugo ou cours Romestang. Le choix a été fait d'intégrer cette partie de l'aménagement aux phases futures de requalification du centre-ville, en particulier la requalification du cours Romestang, dont la géométrie contraint fortement les possibilités d'aménagement du rondpoint. Il en est de même pour le dépose minute.</i></p> <p><i>Sur la proposition d'instituer une zone de rencontre, il faut rappeler que cette réglementation correspond à une typologie de voie très particulière, où l'automobile « s'invite » dans l'espace piétonnier. La configuration actuelle ne s'y prête absolument pas, pas plus que le trafic supporté sur le rond-point. En revanche, l'utilisation de matériaux différenciés, permettant de mettre en valeur les différents usages de la chaussée, sera explorée dans le cadre de l'avant-projet.</i></p>	<p>Prise en compte pour la poursuite des études-sous réserve de vérification technique et budgétaire</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APPORTEES – MARS 2023**

	27/02/2023	Projet global	Stationnement	Stationnement	
25	Observation : Il semble que des places de parking vont être supprimées, Le parking prévu derrière la gare est trop loin et s'il n'est plus possible de se garer, les gens ne vont plus s'arrêter à Vienne ou venir faire leurs achats en ville.				
	<i>Réponse apportée : la proposition d'aménagement envisage une forte réduction de la capacité de stationnement sur le cours. Elle s'inscrit dans la logique du plan général du stationnement qui programme la création de poches de stationnement, en particulier un parking de 300 places, déployées en deux phases de 150 places chacune, montée de la petite vitesse. Les zones de stationnement à durée limitée (places rouges) qui seront installées sur la rive nord du cours permettront de garantir une rotation des véhicules et des possibilités d'accéder facilement aux commerces nécessitant un bref passage. Pour un stationnement d'une durée supérieure, le parking de la gare dispose d'un contingent de places toujours disponibles. Cette redistribution de l'espace public au profit des autres usages que les voitures est en effet un axe fort qui guide le projet d'aménagement : affecter une juste proportion de l'espace public aux piétons, aux vélos, aux terrasses, aux espaces de pause, aux transports en commun apparaît indispensable si l'on souhaite satisfaire l'ensemble des usagers.</i>				Déjà prévu
	24/02/2023	Projet global	Transports en commun	Accessibilité	
26	Observation : Peut-être est ce que je me trompe, tous ces aménagements sont bien intéressants mais il me semble qu'il faut aussi mener une réflexion sur le développement des transports en commun pour toutes les communes alentour, avec des parking accessibles. C'est bien de vouloir moins de voitures et plus de végétalisation mais il faut aussi trouver des solutions pour que Vienne reste accessible. Ou alors Vienne ne souhaite que des Viennois...				
	<i>Réponse apportée : la proposition d'aménagement envisage une forte réduction de la capacité de stationnement sur le cours. Elle s'inscrit dans la logique du plan général du stationnement qui programme la création de poches de stationnement, en particulier un parking de 300 places, déployées en deux phases de 150 places chacune, montée de la petite vitesse. Les zones de stationnement à durée limitée qui seront installés sur la rive nord du cours permettront de garantir une rotation des véhicules et des possibilités d'accéder facilement aux commerces nécessitant un bref passage. Par ailleurs, la nouvelle délégation de service public des transports en commun de l'Agglomération a également permis de restructurer l'offre de transport autour des enjeux d'aujourd'hui. Il faut souligner que la plupart des lignes du réseau L'VA empruntent le cours Brillier, et pourront bénéficier de l'efficacité du couloir de bus prévu dans la proposition d'aménagement. Enfin de projet de RER lyonnais vient compléter une offre permettant de faciliter les mobilités alternatives à la voiture sur le territoire de Vienne.</i>				N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier
	18/02/2023	Projet global	Concertation publique ?	Votre projet semble déjà bien ficelé au regard du dossier présenté. Sur quoi peut-on vraiment participer et influencer ?	
27	Observation : Votre concertation serait-elle un simple affichage pour vous couvrir ? Nos idées en amont de l'arrêt du projet auraient-elles été trop bonnes ? 8 participants : FÉLICITATIONS				
	<i>Réponse apportée : La phase de concertation doit en effet intervenir le plus en amont possible. S'agissant d'un projet d'une grande complexité, supportant de multiples usages, objet de nombreuses contraintes et prescriptions, la concertation est apparue comme devant être réalisée au stade de l'étude préliminaire. Préalablement, le diagnostic réalisé a permis d'identifier l'ensemble des acteurs du projet, de mettre en lumière les contraintes, les prescriptions, les atouts du site... L'étude préliminaire correspond effectivement à une proposition précise qui est le reflet d'une première analyse des éléments mis en lumière dans le cadre du diagnostic. Mais, positionnée en amont de l'avant-projet, cette phase permet potentiellement d'intégrer toute les modifications imaginables. Concernant la participation dans le cadre de la procédure de concertation on peut noter que le dossier a été consulté par 456 personnes, qu'il a donné lieu à une trentaine d'observations ou suggestions.</i>				N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier
	07/02/2023	Projet global	circulation convergence amélioration et aménagement des flux routiers velo piéton voiture dans la cite	parking stationnement centre vienne	
28	Observation : parking: centre ancien, parking caf et parking gare, pour les acteurs résident, du centre de vienne. Emplacement, avec place attirer par rapport a un numéris clausus, comme en suisse, payant. puis place, travailleurs, centre vienne, dans parking, limitrophe comme st germain, avenir: autre comme, exemple secteur, celette, gobba. cela sert à que le centre de vienne, soit libre, a des moments, de foire, autre evenement, et ne perturbe pas, le stationnement des acteurs, citée, comme, residents, travailleurs. cela permet de sécurisée, les différents acteurs; velos, pietons, voitures.et engendrés de la place aux stationnement aux personnes, consommateurs au centre de vienne. les acteurs, comme travailleurs, payent leurs place dans les parking limitrophes, donc, on droit, à un transport commun gratuit, pour les amenés du parking au centre et dans l'autre sens. Dans le stationnement, acteurs, travailleurs, point : celette, gobba, parking, sous sol moins 2 plus 3 . 500 places, Abonnement travailleurs ,15 euros mois, parking partenariat vinci, amortissement 5 ans. Comme Vinci, nous donne parking gare, pour resident. Donc retour parking celette avec vinci. partenariat donc budget neant, cout par vinci. mr depeyre julien de Mère tilly				
	<i>Réponse apportée : Le plan général du stationnement permet d'apporter une réponse au sujet du stationnement à l'échelle de Vienne</i>				N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER – DETAIL DES CONTRIBUTIONS ET DES REPONSES APORTEES – MARS 2023**

	07/03/2023	Transports publics	Fluidification du trafic voiture	Fluidifier trafic voiture sans enlever de voie de circulation	
29	Observation : Améliorer les transports en commun Oui mais pas en enlevant des voies pour voitures car le trafic voiture lui ne se réduira pas -> plus de bouchon= plus de pollution				
	<p><i>Réponse apportée : Le projet a pour ambition de requalifier le cours et de permettre la conciliation des usages notamment en réduisant effectivement la place de la voiture sur le cours. Une étude de circulation est toutefois réalisée dans le cadre de la conception, de façon à garantir que le projet n'aggrave pas la phénomène de congestion déjà connu. Affecter une juste proportion de l'espace public aux piétons, aux vélos, aux terrasses, aux espaces de pause, aux transports en commun apparait indispensable si l'on souhaite satisfaire l'ensemble des usagers. Concernant ceux des transports en particulier, il faut rappeler que la plupart des lignes du réseau L'VA circulent sur le cours Brillier, et pourront bénéficier de l'efficacité du couloir de bus figurant dans la proposition d'aménagement.</i></p>				N'appelle pas de suite dans le cadre du projet cours Brillier
	<p><i>Contribution adressée sur la boîte courriel de la plateforme :</i></p> <p>Excellente idée de faire une Fontaine!!!!</p>				